

3440 donx 2 reg^s à la livraison le 5. 11. 51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juillet 1951 194

L'an mil neuf cent 51, le 31 du mois de le 31 e Juillet, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regasani Maire, en session } ordinaire
extraordinaire d'après convocations faites le 24 Juillet 194

Etaient présents : MM. Regasani, Rochedereux, Chamboulan, Prugnaud, Domoq, Bajard, Dufour, Guillaud, Chassaud, Seugnet, Counil, Main, Jacquet, Nello Nikosky.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bajard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. le Maire est autorisé à passer marché avec

M. <u>ETCHEBER</u> de Royan, pour fourniture de :	
- 1 barre parallèle	60.000 frs
- 01 barre fine	30.000 frs
- 2 Méd. cine Ball	8.000

APPROUVE
La Rochelle, le 21 Sept. 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson.

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour Copie Conforme
Royan, le 1^{er} Octobre 1951
Le Maire,



Pour extrait conforme :
Le Maire,

Husson

MARCHÉ à GRÉ à GRÉ

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Ville de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
30 Juillet 1951 .

ET : Monsieur ETCHEBER Pierre " Articles de Sports "
Face à la Poste - ROYAN -

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - M. ETCHEBER Pierre s'engage à fournir à la commune
de Royan (Corps de Sapeurs Pompiers) les articles ci-après
désignés :

a/ 1	barre parallèle au prix de soixante mille frs ..	60.000 frs
b/ 1	barre fixe au prix de trente mille frs	30.000 -
c/ 1	Médecine ball au prix de huit mille francs	8.000 -
d/ 1	échelle horizontale au prix de dix mille frs ...	10.000 -
e/ 1	échelle d'arçon au prix de trente mille frs	30.000 -
f/ 1	Poids fonte de 5 kgs au prix de huit cents frs..	800 -
g/ 1	Poids fonte de 7 kgs 257 au prix de mille deux cents francs	1.200
h/ 1	filet de volley-ball au prix de mille six cents francs	1.600
i/ 1	ballon de volley-ball de 1er choix au prix de trois mille francs	3.000

Ces prix s'entendent toutes taxes comprises

ARTICLE 2 - Le montant du présent marché s'élève à la somme
de 144.600 frs (cent quarante quatre mille six cents francs)

ARTICLE 3 - Ce marché financé par les crédits dommages de guerre
(matériel sports des populations) sera exempt des droits d'enre-
gistrement en application de l'article 69 de la Loi du 23 Octobre
1946 sur les dommages de guerre .

A ROYAN, le 1er août 1951

Le Fournisseur,

H. Fehers

Le Maire,



W. G. G. G.

APPROUVE

La Rochelle, le 21 Septembre 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 1er Octobre 1951

Le Maire,



Rochevieux